



ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

Fixant les jours et horaires d'ouverture **De la fête foraine de juin 2025**

N° 2025_187

Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la Ville de SECLIN,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés municipaux réglementant la fête foraine,

Vu les dispositions du Code Pénal,

Considérant que pour des raisons d'ordre, de tranquillité, de sécurité et de salubrité publics, il est indispensable de prendre des mesures concernant la tenue et le déroulement de la fête foraine,

ARRÊTE

Article 1 :

Est autorisée la fête foraine, place Stalingrad, rue Maurice Bouchery, rue Saint Louis et Place du Général de Gaulle, du samedi 14 juin au mardi 17 juin 2025.

Article 2 :

Les jours et horaires d'ouverture sont définis, comme suit :

- Samedi 14 juin de 15h à 22h,
- Dimanche 15 juin de 15h à 22h,
- Lundi 16 juin de 16h à 20h,
- Mardi 17 juin de 16h à 20h.

Article 3 :

Le responsable de la Police Municipale est en charge de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le commandant de la police de Wattignies
- Monsieur le capitaine du Centre de Secours et d'Incendie de Seclin
- Monsieur le directeur des services techniques
- Monsieur le responsable de la police municipale

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune en application de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à SECLIN, le 12/05/2025

François-Xavier CADART,

Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-Président aux Sports et à la vie associative